



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 À 16 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-09-251

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en modifiant le point 2 afin qu'il se lise comme suit :

2- Embauche d'un contremaître à l'assainissement des eaux et à l'eau potable

ADOPTÉE

18-09-252

2- Embauche d'un contremaître à l'assainissement des eaux et à l'eau potable

CONSIDÉRANT que les opérations reliées à l'eau potable sont actuellement effectuées par le directeur des Travaux publics suite à l'absence du contremaître adjoint.

CONSIDÉRANT que des qualifications sont requises pour effectuer les opérations relatives à l'assainissement des eaux usées et à l'eau potable.

CONSIDÉRANT que, pour assurer la mise en service de la chloration, la Ville a besoin d'une personne détenant les qualifications nécessaires dédiées à cette tâche.

CONSIDÉRANT que, suite aux recommandations du directeur général et du directeur des Travaux publics, le conseil est d'accord pour permettre l'embauche d'un contremaître à l'assainissement des eaux et à l'eau potable pour une durée déterminée d'une (1) année.

CONSIDÉRANT que monsieur David Castonguay possède les qualifications requises et est intéressé à occuper ce poste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- ❖ Que M. David Castonguay soit embauché au poste temporaire de contremaître à l'assainissement des eaux et à l'eau potable, au salaire annuel de 70 000 \$ par année, basé sur une semaine de cinq (5) jours, avec les avantages sociaux suivants : 4 semaines de vacances par année, congés fériés, REER et autres avantages tels qu'accordés aux cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
- ❖ D'autoriser le maire à signer le contrat de travail à intervenir avec M. David Castonguay.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Il n'y a aucune question.

18-09-253

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
